

La GESTION

L'Ecole privée SAINTE THERESE est gérée par l'OGEC SAINT JOSEPH LA SALLE – SAINTE THERESE (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques), qui assure l'entretien des bâtiments, supporte les charges fiscales, d'assurances et de loyer, les frais de chauffage, de fonctionnement, l'achat du matériel et des livres scolaires, les charges sociales et le traitement du personnel administratif, de service et de surveillance

C'est dire que les charges de l'école continuent à courir, que vos enfants soient ou non présents. C'est pourquoi les absences ne feront l'objet d'aucune déduction en ce qui concerne les frais de fonctionnement et de garderie (sauf cas particuliers que nous sommes prêts à étudier).

TARIFS 2021-2022

1 - CONTRIBUTION DES FAMILLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : contribution des familles, cotisations à des associations tierces et prestations dont le détail et les modalités de paiement figurent dans ce règlement financier.

Par MOIS	Contribution des familles
1 ^{er} enfant	46,40 €
2 ^{ème} enfant	41,90 €
3 ^{ème} enfant	20,65 €
A partir du 4 ^{ème} enfant	gratuité

Par REPAS*	Maternelle et CP	A partir du CE1
Repas	4,82 €	4,95 €
surveillance	1,65 €	1,76 €
TOTAL**	6,47 €	6,71 €

Pour des raisons d'organisation, les parents annoncent la présence de leur enfant à la cantine chaque lundi pour la semaine (cahier de liaison/Educartable).

* (y compris la participation aux frais de surveillance et d'animation pour le temps de garderie qui suit le repas et qui nécessite un personnel d'encadrement important)

** L'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration, qui est donc à la charge des familles.

2 - LA GARDERIE ET L'ETUDE

Une garderie et une étude sont proposées aux familles qui le désirent, tous les jours de classe :

- le matin de 7 H 30 à 8 H 00
- le midi (*pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine*)
de 11 H 45 à 12 H 15
- le soir de 16 H 50 à 18 H 30 DERNIER DELAI

Le temps de garderie ou d'étude est facturé **à partir de 17h**. A cette heure-là, tous les enfants qui n'ont pas été récupérés se rendent obligatoirement soit en garderie (Maternelle uniquement), soit en étude (Primaire).

3 - LES TARIFS DE GARDERIE

Par mois	Par enfant	Par famille et par mois (à partir du 2 ^{ème} enfant)	Il pourra être appliqué un demi-tarif <u>sur les frais de garderie et d'étude</u> , pour ceux qui les fréquenteront régulièrement moins de deux jours par semaine.
Garderie du matin	21,00 €	29,00 €	
Garderie du midi	21,00 €	29,00 €	
Garderie du soir	43,00 €	60,00 €	
Frais de photocopies	1,55 €		

4 - LES COTISATIONS DIVERSES

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée (prélevées sur votre première facture)**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

Organismes bénéficiaires	Cotisations annuelles 2021-2022	
	Par Elève	Par Famille
Association Interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Ecole	26,65 €	
Solidarité diocésaine, école, collège, lycée	6,90 €	
Association La Salle	8,80 €	
UROGEC	10,81 €	
Association des Parents d'Elèves Sainte-Thérèse		21,00 €

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (APEL).

Par le versement d'un montant de 21 € par famille, la famille peut adhérer à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifester ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques. Pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans d'autres établissements catholiques de l'Yonne et pour toute information complémentaire, se reporter aux documents de l'APEL diffusés à la rentrée.

Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent adresser un courrier au Chef d'Etablissement avant le 15 septembre.